

Personne de contact :

Amandine Tiberghien
Natagora Bruxelles
26 rue d'Edimbourg
1050 Ixelles

Bruxelles, 14 mai 2021

Objet : 17/PFU/1769123/ - Boulevard du Souverain 25 - 1170 Watermael-Boitsfort

Natagora Bruxelles se réjouit de la rénovation et de la revalorisation du site emblématique du 25 Souverain dit site Royale Belge. Le projet actuel montre un vrai intérêt pour les aspects biodiversité. La programmation mixte envisagée élargit le champ des possibles et s'efforce de concilier les enjeux en présence dont les enjeux de biodiversité d'un site inscrit en partie en Natura 2000.

Même si nous nous réjouissons des démarches proactives du demandeur, nous espérons que les autorités publiques marqueront ces démarches officiellement de sorte à ce que ces démarches s'inscrivent dans le temps et au gré des propriétaires.

1. CONNECTIVITES

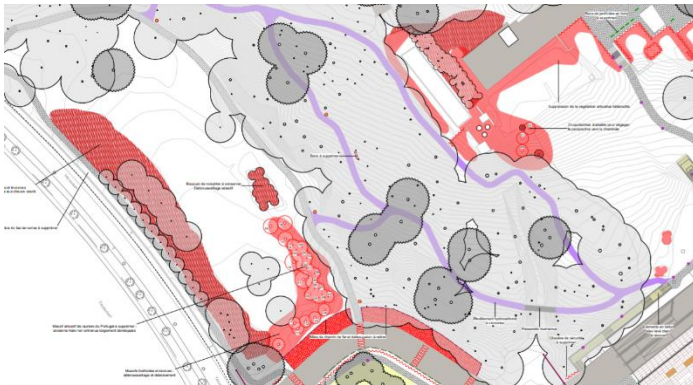


Le site est situé dans un couloir écologique qui relie la Forêt de Soignes avec les parcs 25 Souverain, Parc Ten Reuken et Parc Seny. De multiples projets immobiliers comme celui du « Grand Forestier » et le terrain entre Grand Forestier et le Souverain ainsi que le projet connexe, situé au 23 vont faire disparaître une série non négligeable d'arbres et de massif arbustifs.

Hors ces massifs amènent :

- continuité végétale et non bâtie (trame verte et brune),
- zones non éclairées (Trame noire)
- fraîcheur en période de canicule,
- continuité perméable,
- couloir de migration pour la faune et la flore,
- couloir de migration pour les batraciens plus particulièrement,
- zone de quiétude et de développement pour la biodiversité,
- quantité de bois mort pour la biodiversité,
- aspect paysager relictuel du passé « Massif Sonien »

2. A l'arrière (EST) : zone humide



Cette zone est relativement naturelle aujourd'hui. Les alignements d'arbres forment un couloir de transition et un écran contre la lumière entre le 25 et l'avenue Tenreuken. Cet écran est favorable à la biodiversité qui a besoin de pénombre nocturne pour assurer sa survie. Il sera intéressant que des massifs de végétation indigène soient replantés dès que possible là où il est prévu de « débroussailler ».

L'intérêt de cette zone du site réside dans sa diversité de milieux et sa relative quiétude. Elle permet à la faune et la flore de s'y développer sans trop de perturbation. Une fauche minime de la zone de prairie est bénéfique aussi pour nombre de plantes et insectes. L'intérêt de cette zone du site réside également dans le fait qu'elle n'est pas éclairée la nuit.

Une trop importante mise en lumière aurait pour conséquences entre-autres :

- La régression et la fragmentation de l'habitat
- La modification des cycles naturels lumière/obscurité de la journée
- Influence sur les comportements et les déplacements en général

3. La zone boisée 1 (page 196 du Rapport d'incidences (Aries 2020))

Même si le projet ne semble pas toucher à la zone reprise comme zone boisée 1 sur le plan page 196, il est important de signaler qu'une partie de cette zone arbore toutes les caractéristiques de l'« Habitat 9120 (hêtraie acidophile à luzule) », même si cette zone n'est pas reprise comme en Natura 2000. Nous insistons donc qu'il ne soit pas touché à cette zone. Le permis devra préciser que les zones protégées et interdites à l'accès le seront pour tous (occupants du site ou pas, adultes ou enfants).

4. Zone végétale, coin Tenreuken et Souverain et qui se prolonge sur le boulevard



Ces massifs font écrans entre l'éclairage public des voiries et l'étang où chassent plusieurs espèces de chauves-souris (Pipistrellus pipistrellus, Pipistrellus nathusii, Nyctalus leisleri, Myotis daubentonii entre autres).

Il sera intéressant que des massifs de végétation indigène soient replantés dès que possible là où il est prévu de « débroussailler ». Et cela pour que l'effet écran soit préservé.



5. Extrait d'observations.be

Espèces rares observées sur le site entre mai 2019 et mai 2021.

Flore :

- Shérardie des champs - *Sherardia arvensis*
- Lotier à feuilles ténues - *Lotus glaber*
- Ophrys abeille - *Ophrys apifera* (Espèce protégée par l'Ordonnance du 1er mars 2012 relative à la conservation de la nature)
- Hottonie, Houttuynie - *Houttuynia cordata*

Faune :

- Tabac d'Espagne - *Argynnis paphia* (espèce protégée dans les espaces verts ou espaces de parcs - PRAS)
- Galle de la Pulcaire - *Myopites apicatus*
- Sympétrum à nervures rouges - *Sympetrum fonscolombii*

6. Espaces verts

Le projet prévoit une fréquentation des espaces qui évolue par rapport à son usage passé. Cela s'explique par :

- L'élargissement de la plage horaire par rapport à son usage passé (ancien lieu de travail aux heures classiques de bureau),
- Des usages et usagers différents et variés (hôtel, bureau, réunion, sport, restaurant, services,)

Tout cela va entraîner une augmentation du nombre de personnes qui passeront du temps dans les espaces verts du site et donc une augmentation des retombées négatives tels que :

- Usure des sentiers,
- Usure du mobilier,
- Piétinement des espaces verts non protégés,
- Déchets et objets oubliés,
- Dérangement de la faune du site,
- Bruits

Une attention à la préservation des différents habitats naturels sera envisageable :

- Le vaste espace vert dégagé et enherbé (prairie) bénéficiera de la gestion différenciée telle que prévue par le projet. Cela jouerait aussi un rôle exemplaire de « bonnes pratiques ».
- Les abords de l'étang, ses berges et la qualité de l'eau gagneront à être protégées
- Les pieds d'arbres bénéficieraient de ne plus être piétinés pour éviter le compactage et l'érosion du sol couvrant les racines.
- Des zones sensibles pourraient être discrètement hors d'atteinte via des clôtures en châtaignier par exemple.
- Une fauche des pelouses étalée et moins fréquente bénéficiera à la petite faune et à la flore qui pourra accomplir son cycle de vie complet. La fauche qui commence par le centre de la zone à tondre permettra à la petite faune de s'échapper dans la mesure du possible. Le produit de la fauche pourrait être laissé sur place le temps aux petits animaux aillant survécu à la tonte de s'échapper.
- L'usage des giboyeurs comme outils de tonte est à éviter car les effets sont délétères pour la petite faune et pour une partie des semences et pousses.
- L'usage de robot tondeurs est à proscrire de nuit pour préserver les amphibiens et animaux tels que les hérissons qui circulent de nuit.
- Le paillage végétal sera réalisé idéalement avec les matériaux collectés sur place et exempt d'espèces exotiques.
- Les prairies fleuries pourraient être laissées à une certaine spontanéité quant à leur composition pour permettre la recolonisation spontanée. Si des semences sont répondues ponctuellement elles doivent répondre à des critères de qualités et de provenance certifiée.
- Lors des fauches et gestion de prairie, entreposer les tontes dans un endroit qui provoquera pas un trop grand enrichissement du sol ou en faire du compost

- Les zones de refuges pourraient être créées avec du vieux bois et des tas de feuilles dans les zones reculées et non fréquentées,
- La pelouse de la zone humide sera maintenue hors de piétinement pour que son rôle d'habitat particulier puisse être maintenu.
- Une limitation stricte des nuisances sonores liées à des activités (plus particulièrement en soirée) sera à mettre en place
- La lumière sortant du bâtiment devra être monitorée pour éviter trop de pollution lumineuse la nuit.
- Une réglementation bien claire pour le maintien des chiens en laisse pourrait être nécessaire
- Barrières, grilles, grilles d'évacuation de l'eau de pluie, sterputs, bassins seront idéalement sécurisés pour la faune pour éviter l'effet piège et noyade.
- Que les plantations et plus spécifiquement les plantations de haies s'inscrivent dans des dynamiques de haies naturelles avec une taille occasionnelle moins d'une fois par an, avec plusieurs bandes de plantations et un espace suffisant entre les plants et surtout de la mixité des espèces.

7. Clôtures

Ces clôtures devront laisser le passage libre pour la faune. Les mailles devront donc être assez larges pour laisser passer les animaux qui fréquentent le site. Le projet prévoit le rehaut de la clôture. Idéalement rehausser l'entièreté de la clôture de 10cm pour laisser un passage sur toute sa longueur. « Une clôture en treillis soudé plastifié brun de 1,60 m de haut le long de l'avenue Charle-Albert » est prévue elle aussi devra laisser le libre passage pour la faune.

8. La piscine

Les points d'eau permettent à la faune sauvage de s'abreuver, de se baigner. D'autres animaux (batraciens, insectes...) peuvent y tomber au hasard de leurs déplacements. Des dispositifs devront être prévus pour limiter au maximum les risques de noyade. Installer des planches (qui ne glissent pas) ou « mailles échappatoire » sur les bords pour que les animaux ne nagent pas jusqu'à épuisement. Une simple clôture ne suffira pas pour éloigner les animaux.

9. Sols

Les mouvements/déplacements de terre seront limités le plus possible, pour préserver la structure du sol et ne pas perturber son écosystème, mais également pour freiner l'introduction ou la dissémination d'espèces invasives.

10. Couloir de migrations des batraciens

« Le demandeur prévoit de mettre en place 2 passages sous la voirie d'accès depuis Tenreuken ainsi que des bordures surélevées. » Ces travaux devront être exécutés au plus tôt pour ne pas perturber le cycle de vie des batraciens fréquentant le site. Les batraciens sont fidèles à leur route de migration et ont peu bénéficié de la quiétude pendant les mois d'inoccupation du site. Pour la protection des batraciens, les

recommandations de l'EA doivent être suivies (passages sous voierie, bordures surélevées, grilles d'avaloirs avec fentes plus réduites...) mais on pourrait également penser à revoir les endroits du site pouvant constituer des cul-de-sacs pour les batraciens ou rajouter une pente parallèle à certains escaliers afin d'éviter des zones-pièges. Une approche globale de la protection des populations de batraciens doit urgemment être menée sur les différents projets présents dans la zone. Vu la taille du terrain, il pourrait être intéressant et motivant de la démarrer avec ce projet.

11. Eclairage du chantier

Hors hiver, l'éclairage du chantier devra être limité aux heures de travail et idéalement uniquement lorsque strictement nécessaire. Hors de ces périodes l'éclairage nocturne devra être évité pour ne perturber la biodiversité établie sur le site, de passage ou environnante.

12. En Conclusion

Tant pour les questions de biodiversité que pour les autres questions telles que l'imperméabilisation, la mobilité, la qualité de l'air et autres, nous regrettons une nouvelle fois l'absence d'étude englobant l'ensemble des projets présents ou à venir sur cette zone de lisière.

Le projet tel que présenté entend travailler dans le respect des exigences liées à sa situation en lisière de Forêt de Soignes et aux confins de plusieurs stations Natura 2000. Mais il s'agit d'un véritable écosystème dont l'équilibre fragile peut vite être rompu. Pour cette raison, nous invitons les autorités délivrantes à émettre des conditions strictes pour tous les points où ce danger pourrait survenir.

Encore une note pleine d'espoir : L'ouverture de la Woluwe devant le site (à laquelle le demandeur souhaite consacrer les charges d'urbanisme) constituerait une amélioration majeure qui permettrait au site de retrouver une partie du rôle essentiel qu'il jouait jadis dans la vallée.

Nous espérons que ces quelques éléments aiderons les autorités publiques dans leur décision. Nous souhaiterions être entendu dans le cadre de la commission de concertation sur cette construction.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs les Échevins et membres de la commission de concertation, l'expression de notre considération distinguée.

Pour Natagora-Bruxelles,
Amandine Tiberghien